



APPEL A PROPOSITIONS CACES & PERMIS (TRANSPORT)

Actions clés en main 2020

Date de publication : **7 avril 2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **4 mai 2020**

Envoi électronique à l'adresse suivante : a.gacoin@opco2i.fr

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE.....	2
1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2i.....	4
2.2. Contexte territorial.....	5
2.3 Public visé	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION	5
3.1. Cadre et objectif de la prestation	5
3.2 L'action de formation	6
3.3 Les organismes de formation éligibles	6
3.4 Lieux d'intervention	7
3.5 Méthodologie et livrables attendus	7
3.6 Engagements du prestataire	7
3.7 Instruction et réponse de 2i Centre val de Loire	8
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS.....	8
5. FORMALISATION DU PARTENARIAT	8

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i

Voir article dédié à la présentation de l'**OPCO 2i** et par délégation **2i Centre Val de Loire**

Marché à procédure adaptée

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un **marché multi attributaires**.

Modalité de dépôt des offres :

Les dossiers de candidature (comportant notamment des images) devront être transmis par mail sous format PDF de taille minimale à **2i Centre Val de Loire** à l'adresse suivante : a.gacoin@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

4 mai 2020

Référents pour les renseignements complémentaires :

Pour toute question relative à l'appel à propositions, contacter :

Alexandre GACOIN - a.gacoin@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

Le format de réponse doit être rédigé au format PDF, il devra comprendre a minima :

- Une présentation générale de l'organisme de formation (5 pages maximum)
- Un argumentaire sur ses capacités à répondre au cahier des charges
- Les profils des formateurs (CV)
- Le programme détaillé de formation détaillant :
 - Les objectifs pédagogiques détaillés de l'action de formation
 - Les techniques et moyens pédagogiques pour atteindre ces objectifs
 - Un descriptif détaillé des moyens matériels
 - Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :
 - Feuilles de présence
 - Evaluation des acquis

- Les moyens d'évaluation de l'acquisition des compétences ciblés par l'action
- Les modalités de sanction de la formation
- Une offre financière pertinente :
 - Pour les sessions Inter, le tarif devra être exprimé par personne et devra être significativement inférieur au prix catalogue
 - Pour les sessions Intra, le tarif sera exprimé en prix groupe et devra être significativement inférieur au prix catalogue

Un tableau Excel récapitulatif de l'offre financière sera annexé à la réponse de l'organisme respectant la trame suivante :

Intitulé formation	Durée de la formation en heure	Coût horaire stagiaire proposé pour formation Inter	Coût catalogue sur formation Inter	Coût horaire stagiaire proposé pour session Intra	Coût catalogue sur session Intra

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

2.2. Contexte territorial

2i Centre Val de Loire est la délégation de l'OPCO2i pour la région Centre Val de Loire issue de la fusion, fin 2019 des trois anciens OPCO (OPCAIM, DEFI, OPCA +3 et quelques branches ex AGEFOS, OPCALIA et FORCO).

2i Centre Val de Loire intervient sur les 6 départements de la Région Centre val de Loire : 45 / 28 / 37/ 41 / 18 / 36

Ce nouveau périmètre représente 3500 entreprises et plus de 110 000 salariés.

L'inter-industriel regroupe des entreprises de toutes tailles appartenant à des branches professionnelles diverses et dans des domaines aussi variés que l'industrie automobile, nucléaire, aéronautique, spatiale et ferroviaire, la navigation de plaisance, la fabrication d'équipements ménagers, la construction mécanique, la métallurgie et la transformation des métaux, ou encore les industries des composants et des équipements électriques et électroniques, la chimie, la plasturgie, la bijouterie/joaillerie, la pharmacie, la cosmétique, le jouet, le textile, la papier et le carton, le recyclage, auxquels peuvent être associées les entreprises de services à l'industrie. C'est une activité en constante évolution depuis 20 ans, soutenue par des hommes et des femmes de tous horizons. C'est aussi un secteur hautement soumis à la concurrence mondiale, nécessitant de rester actif sur la diversification des produits et des marchés ainsi que leur qualité, le développement de la polyvalence du personnel, et la préservation du savoir-faire, indispensable à la pérennité de l'activité. Pour les entreprises, il est impératif de développer les compétences dont elles ont besoin afin d'accompagner la mise en œuvre de leur stratégie et d'améliorer leur compétitivité et par ailleurs de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

2.3 Public visé

Salariés des entreprises relevant du champ d'intervention de l'AR2i Centre Val de Loire.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. Cadre et objectif de la prestation

Les **ACTIONS CLE EN MAIN** sont une prestation de services que l'OPCO 2i propose à ses entreprises sur des formations récurrentes afin de leur :

- Simplifier l'accès à la formation via une plateforme dématérialisée (démarche simplifiée)
- Optimiser leurs dépenses grâce aux tarifs négociés (plan optimisé)

Les organismes de formation souhaitant répondre au présent appel d'offre devront proposer une offre tarifaire pertinente.

Les formations devront se dérouler sur l'année 2020.

3.2 L'action de formation

La présente consultation porte sur les CACES (initial et recyclage) :

R.482 – CACES[®] Engins de chantier / Catégories A, B, C1, F

R.484 – CACES[®] Ponts roulants et portiques / catégories 1 et 2

R.485 - CACES[®] Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant / Catégories 1 et 2

R.486 – CACES[®] Plateformes élévatrices mobiles de personnel / Groupe A, B et C

R.489 – CACES[®] Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté / Toutes catégories

R.490 – CACES[®] Grues de chargement

La présente consultation porte sur les permis (transport) :

FIMO

FCO

L'organisme peut se positionner sur un ou plusieurs CACES et / ou permis.

Durée : à définir par l'organisme (passage du CACES compris) selon l'expérience du candidat et du nombre de catégories

Certification : délivrance du CACES et / ou permis (sous réserve de réussite)

Organisation : intégration sur vos sessions inter-entreprises avec votre matériel, sur votre/vos sites ou sessions spécifiquement réservées aux entreprises relevant du champ d'intervention de l'AR2i Centre Val de Loire.

Pour une session Inter, la proposition tarifaire sera basée sur un coût horaire stagiaire.

Pour une session Intra, la proposition tarifaire sera basée sur un coût horaire groupe.

3.3 Les organismes de formation éligibles

Seuls peuvent répondre à cet appel à propositions organisé par **2i Centre Val de Loire** :

- Les organismes de formation dûment déclarés, dotés d'un numéro de déclaration d'activité délivré par les services de l'Etat (en cours de validité)



- Les organismes référencés sur la base Data Dock et ou Qualiopi.

3.4 Lieux d'intervention

Les organismes devront avoir la capacité d'intervenir sur un ou plusieurs sites en Centre Val de Loire. Le(s) lieu(x) devra être clairement indiqué dans la réponse (sur quel site, quelles catégories de CACES ou permis sont réalisables).

3.5 Méthodologie et livrables attendus

Pilotage et suivi des travaux

Dans le cadre de la mise en place de la charte contrôle et qualité par l'OPCO2i, le prestataire devra garantir :

- Un service administratif assurant la gestion des actions de formation (convocation, logistique)
- Un service d'accueil de qualité
- Des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires et accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Des intervenants expérimentés dans le domaine de compétence enseigné
- Accepter des contrôles inopinés pendant le déroulement de l'action de formation ou a posteriori, à l'initiative de l'OPCO2i, des contrôleurs mandatés par des collaborateurs de **2i Centre Val de Loire**
- Le respect des conditions tarifaires proposées
- Assurer la promotion des actions sur lesquelles l'organisme est retenu
- Réaliser et recueillir l'évaluation des stagiaires bénéficiaires de la formation
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et le stagiaire

3.6 Engagements du prestataire

L'organisme s'engage à :

- Faire une proposition selon le format attendu
- Respecter la méthodologie de suivi
- Respecter la **procédure de mise en ligne** qui lui sera communiquée, lors de la contractualisation
- Maintenir les sessions de formation quel que soit l'effectif inscrit

3.7 Instruction et réponse de 2i Centre val de Loire

2i Centre Val de Loire se réserve le droit ne pas donner suite aux propositions transmises pour tout ou partie de l'offre de service et s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

2i Centre Val de Loire pourra, le cas échéant, demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

2i Centre Val de Loire notifiera sa réponse (positive ou négative) au candidat par mail.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

- Dossier complet
- Connaissance de nos branches (secteurs, activités, métiers)
- Expertise de l'organisme
- Compétences des intervenants
- Compréhension de la demande
- Méthode pédagogique
- Pertinence du contenu et de la durée
- Proposition tarifaire

5. FORMALISATION DU PARTENARIAT

Une convention sera signée entre **2i Centre Val de Loire** et l'organisme de formation retenu.

2i Centre Val de Loire ne sera engagée qu'à compter de la réception de la convention signée du prestataire.

2i Centre Val de Loire pourra interrompre le partenariat du fait entre autres :

- De l'épuisement des fonds dédiés aux projets concernés



- Du non-respect des dispositions prévues dans le présent document.

2i Centre Val de Loire conduira dans ce cadre plusieurs évaluations du dispositif conformément aux dispositions prévues par le décret qualité du 30 juin 2015.

Durée du conventionnement

Le présent appel à propositions couvre la période de mai 2020 à décembre 2020.